CONSEIL MUNICIPAL du 25 septembre 2017

Résumé du procès-verbal

1. Décisions du maire dans le cadre de ses délégations

Madame le Maire présente au Conseil les décisions suivantes :

- réalisation de travaux complémentaires dans le cadre de la dépollution du terrain communal situé 43 Grand'Rue (17 902,21 € TTC) ;
- attribution d'un logement social situé 24 place du Mail à compter du 24 juillet 2017 ;
- fourniture et pose d'un projecteur à leds pour le terrain de pétanque (1 069,20 € TTC) :
- attribution d'une mission supervision géotechnique d'exécution dans le cadre de la construction de l'A.L.A.É. et de la cantine (2 160 € TTC);
- attribution des marchés de travaux pour les Lots 1 à 10 dans le cadre de la construction de l'ALAÉ et de la cantine (total : 849 337.88 € TTC);
- location à partir du 1er septembre 2017 des locaux communaux à usage commercial, situés en rez-de-chaussée 22, Place du Mail et destinés à l'activité épicerie-bar-multi services
- attribution du marché de travaux pour le lot n° 11 (plomberie-chauffage) dans le cadre de la construction de l'A.L.A.É. et de la cantine (145 080.00 € TTC);
- remplacement d'une pompe à chaleur au logement social situé 28 place du Mail (6 161,25 € TTC).

2. Modification du tableau des effectifs de la catégorie C

Un Adjoint Technique Principal de 2ème classe a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er août 2017. Le 26 juin 2017, le Conseil a décidé de pourvoir à son remplacement par un Contrat à Durée Déterminée. Il convient donc de modifier le tableau des effectifs de la Catégorie C pour la Filière Administrative, la Filière Technique et la Filière Sociale de la Collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette modification.

3. Décision modificative au Budget Général 2017

Des modifications d'ouvertures de crédits au Budget général 2017 sont nécessaires afin de remplacer la pompe à chaleur du logement social.

Section d'Investissement (dépenses) :

- Compte 2158 (matériel technique): + 6 200 €;
- Compte 020 (dépenses imprévues) : 6 200 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve cette décision.

4. Frais de scolarité à l'école de Cunac

Toute commune a l'obligation de participer aux frais de scolarité d'élèves ne pouvant être accueillis à l'école communale. Ces frais doivent donc être versés aux écoles privées sous contrat d'association qui accueillent des élèves cunacois en classe spécialisée. De même, en cas de dérogation (enfant scolarisé à Cunac et dont la famille ne réside pas sur la

commune), ces mêmes frais seront exigés, à condition que le maire de la commune de résidence valide cette dérogation.

Pour l'année 2016, les frais annuels de scolarité ont été évalués à 380 € par élève.

Après délibération, le Conseil approuve ce montant.

5. Convention de participation aux frais de scolarité

Chaque commune doit participer aux frais de scolarité d'enfants porteurs de handicap et scolarisés en classe spécialisée dans un établissement privé sous contrat d'association.

Suite à une demande de l'école Bon Sauveur, une convention triennale doit être signée avec l'OGEC Bon Sauveur afin de fixer les modalités de la participation communale aux frais de scolarité d'enfants cunacois orientés par la M.D.P.H. en classe spécialisée n'existant pas dans l'école communale. Seront pris en compte les enfants inscrits à l'école Bon Sauveur à la rentrée de septembre et dont les parents sont domiciliés à Cunac.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

6. Convention avec le lycée agricole d'Albi-Fonlabour

Suite à l'achèvement des travaux Place du Mail, Grand'Rue et derrière l'église, de nouveaux espaces verts ont été créés. Un partenariat avec le lycée agricole Albi-Fonlabour est envisagé pour leur aménagement. Il vise à confier la conception des différents massifs à une classe de BTS-Aménagements paysagers et leur plantation à une classe de Bac-Pro Aménagement paysagers.

En contrepartie de ces travaux, la commune s'engage à verser 1 000 € à chaque classe. Afin de fixer les modalités de ce partenariat, une convention doit être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

7. Convention avec le B.C.C.L.

Madame le Maire propose au Conseil de renouveler la convention d'animation avec l'association Basket Club Cunac-Lescure sur le temps d'A.L.A.É. pour l'année scolaire 2017-2018. L'association assurera un atelier de sports collectifs une fois par semaine de 16h30 à 17h30 dans la salle de Sport de Cunac. Une subvention de fonctionnement de 930 € sera attribuée à l'association Basket Club Cunac-Lescure.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise Madame le Maire à signer cette convention.

8. Subvention à la Scène Nationale d'Albi

Dans le cadre de la convention de partenariat financier signée entre la commune de Cunac et la Scène Nationale d'Albi pour l'organisation de spectacles à Cunac et fixant une subvention forfaitaire d'un total de 3 000 € pour 2017, la commune doit verser le solde de cette subvention, soit 1 200 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le versement de cette somme à la Scène Nationale d'Albi.

9. Subvention à la Coopérative scolaire

Après vérification des documents justificatifs remis par la Coopérative scolaire de Cunac, il est proposé d'attribuer à la Coopérative la subvention de fonctionnement prévue, d'un

montant de 2 500 €. Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve l'attribution de cette subvention.

10. Questions diverses

- Agrément par la Préfecture d'une installation de stockage, dépollution et démontage de véhicules hors d'usage exploitée par la société CASS AUTO VG, Route de Villefranche, à Saint-Juéry.
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi): la concertation avec les habitants a commencé ce jour et se poursuit mardi 26 et mercredi 27 septembre à l'hôtel d'entreprises Innoprod d'Albi. Les habitants de Cunac peuvent s'informer sur le PLUi auprès des élus et des techniciens de l'agglomération.
- Traversée du centre Bourg : l'essentiel des travaux est terminé. Il reste à poser le mobilier urbain (banc, poteaux, etc.).
- **Pont de la Rasclette** : fermé à la circulation du 21 septembre à la fin octobre pour des travaux de consolidation et d'étanchéisation indispensables.
- Construction du bâtiment périscolaire cantine- A.L.A.É. : chantier en cours depuis une semaine. Le terrassement a eu lieu ce jour. La mise en service du bâtiment est prévue pour août 2018.
- **Rythmes scolaires** : la question sera abordée au premier Conseil d'école le 17 octobre prochain. Une décision sera prise lors du 2ème conseil d'école.

École :

- La rentrée scolaire s'est faite dans de bonnes conditions, avec 6 enseignantes, 2 ATSEM, 125 élèves répartis dans 5 classes, toutes à double niveau.
- Les temps d'A.L.A.É., dont celui de la cantine, sont gérés par une responsable pédagogique des Francas de Saint-Juéry et sept animateurs : 5 municipaux et 2 des Francas. Les diverses activités ont commencé ; un spectacle avant Noël est en préparation.

Vie associative, culture et sport :

- Plusieurs assemblées générales d'associations ont eu lieu : Loisirs Créatifs Cunacois, Société de chasse Cunac-Cambon, Comité d'Animation de Cunac, Foyer Laïque d'Éducation Permanente de Cunac, Association Sportive de Danses Cunacoises.
- Un courrier a été adressé à toutes les associations au sujet de leur dossier de demande de subvention annuelle à remettre le 16 octobre prochain.
- Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 : dimanche 12 novembre à 11h30 au Monument aux Morts, avec le nouveau Conseil Municipal Jeunes qui sera élu le 10 octobre et les élèves de la classe du CM1-CM2 de Mme Carine LAMBERT.
- Prochain spectacle de la Scène Nationale : dimanche 12 novembre à 17 h, salle de Spectacles, Musique / Flamenco avec Bernardo SANDOVAL et Serge LOPEZ, suivi d'un moment de convivialité.
- Bourse aux jouets organisée par l'Association des Parents d'Élèves le dimanche 19 novembre dans la salle de Spectacles.
- Marché de Noël organisé par l'Association Loisirs Créatifs Cunacois le dimanche 3 décembre dans la salle de Spectacles.
- Prochain Conseil municipal le lundi 11 décembre à 20h30.
- Éclairage public du lotissement des Hospitaliers, chemin du Pin : il sera mis en fonctionnement d'ici peu. Comme pour d'autres lotissements de la commune, il sera soumis à l'extinction une partie de la nuit, dans le cadre des économies d'énergie et de la prévention de la pollution lumineuse.